

FORMATION

Brevet de Surveillant de Baignade

13 au 17 juin 2022 – Toulon

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : / / Lieu de naissance : _____ Département naissance : _____

Sexe : Homme Femme Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° téléphone portable : _____ Email : _____

Diplômes et brevets sportifs détenus : _____

Diplômes scolaires et universitaires : _____

Choix de la formule formation BSB :

Formule	Durée	Coût	X
BSB Complet (BSB + PSC1)	35h00	260 €*	
BSB seul (sans PSC1)	27h00	200 €	
Recyclage BSB (1 journée)	8h00	80 €	

* Possibilité de prise en charge du coût de la formation par la formation professionnelle (OPCO), nous contacter

DOSSIER COMPLET A RENVoyer AU CDOS Var

- ☐ Fiche de candidature dûment complétée
- ☐ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et du sauvetage, celui-ci devra être établi moins de trois mois avant la date d'examen
- ☐ Photocopie du PSC 1, et le cas échéant, un justificatif attestant du recyclage (- de 2 ans)
 - ☐ Copie de la carte d'identité recto/verso
 - ☐ Copie du diplôme initial BSB pour le recyclage
- ☐ Ordre de virement ou chèque de règlement à l'ordre du CDOS Var

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le CDOS83 s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager ces données avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) de 2018 sur la protection des données personnelles. En vous inscrivant à nos formations, vous acceptez que le CDOS83 mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans le formulaire d'inscription. En l'occurrence, vous autorisez le CDOS83 à vous envoyer occasionnellement des newsletters dans le but d'être informé des dernières actualités de notre association et du mouvement sportif varois. (voir nos mentions légales sur le <http://var.franceolympique.com>). Toutes les informations demandées ci-dessus sont conforme à l'Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux membres des comités départementaux et associations adhérents du CDOS du Var. Les frais de participation demandés sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite. Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'Assemblée Générale.

A réception de votre dossier d'inscription complet, une convention de formation vous sera envoyée, accompagnée du planning de votre formation et du règlement intérieur.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Taux de réussite au BSB depuis 2016 au sein de notre OF : 100%